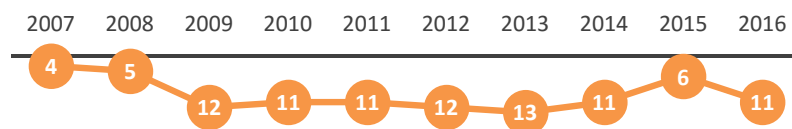




Dossier de presse du 31 mai 2016

IMD World Competitiveness Yearbook 2016

Retour à la case départ ... après une année d'exception, le Luxembourg rechute à la 11^e place.



Depuis la crise financière, le Luxembourg avait espéré refaire son entrée dans le top 10 du « *World Competitiveness Yearbook* » (WCY) de l'IMD. L'on doit admettre qu'il n'en était jamais très loin. L'année dernière, le moment était venu, le pays ayant connu un rebond spectaculaire pour se classer 6^e parmi 61 pays. Aux indicateurs de nature « *hard data* » (données statistiques observées) s'étaient juxtaposées des annonces politiques ambitieuses (référendum sur le vote des étrangers, projet de loi « omnibus », espoirs quant à une réforme fiscale renforçant l'attractivité du Luxembourg ou encore les nombreuses annonces dans les domaines du logement, des transports publics et de l'aménagement du territoire) qui avaient inspiré l'optimisme des chefs d'entreprise, sachant que le WCY comporte, outre des données statistiques, des indicateurs captant les perceptions des chefs d'entreprise.

Cependant, certains dossiers se sont quelque peu enlisés. Par ailleurs, en ce qui concerne les finances publiques, on est bien loin d'un réel assainissement durable. S'il ne s'est pas évaporé, l'enthousiasme de l'année précédente a néanmoins refroidi.

La grande vedette parmi les quatre piliers qui servent à jauger l'évolution de la compétitivité du Luxembourg reste le pilier des « **Performances économiques** ». Toutefois, il n'y a pas lieu d'applaudir trop fort : le Grand-Duché a dû abandonner sa place de champion pour ses performances dans le sous-pilier relatif au commerce international. Cependant, le Luxembourg défend sa 3^e place sur le podium pour son engagement exceptionnel dans l'échange de services et ses efforts consentis dans le tourisme. Concernant l'échange de biens, le pays devra davantage diversifier son carnet d'adresses. La croissance en 2015 a été vigoureuse, d'où l'avancement de 13 positions du sous-pilier de l'économie nationale et la 6^e place dans l'indicateur relatif à la croissance économique. Pour la deuxième année de suite, le Luxembourg avance timidement dans l'indicateur de la diversification économique. Avec des nouveaux projets aussi avant-gardistes que la Troisième Révolution industrielle ou encore spaceresources.lu, le Luxembourg est prêt pour le « *take off* ». Le souci numéro 1, peu étonnant : l'emploi. Tandis que la création d'emploi reste vigoureuse, le taux de chômage peine à reculer franchement (6,9% en 2015 contre environ 4% vers la fin de l'année 2007), alors que les pièges à l'inactivité persistent. Second souci : le sous-pilier des prix. Tandis que la faible inflation fait que le Luxembourg avance de 10 places, l'inadéquation entre l'offre et la demande, tant du marché du logement (du 46^e au 50^e rang) que du marché non-résidentiel (du 46^e au 48^e rang), est loin d'être résolue.

Le pilier « **Efficiencia des pouvoirs publics** » reste stable. Cependant, ses sous-piliers connaissent des sautes d'humeur. Les finances publiques connaissent une amélioration, passant du 10^e rang au 7^e. Or, compte tenu des derniers développements en la matière (baisse de régime du *Zukunftspak*, réforme fiscale pro-cyclique à coût budgétaire élevé, OMT négatif à -0,5%), une nouvelle dégradation dans la prochaine édition du WCY paraît probable. La situation en matière de politique fiscale reste insatisfaisante, le Luxembourg apparaissant à la 38^e place sur 61 pays. Le taux d'affichage de l'IRC perd encore deux places pour terminer en 48^e position. Il reste par ailleurs des efforts à faire tant du côté du cadre légal et réglementaire, qui recule de 6 places, que du côté de la facilité de lancer son entreprise (en termes de nombre de jours nécessaires), où le Luxembourg se retrouve désormais à un 49^e rang peu propice. Des projets tels que l'introduction d'une Srl simplifiée ou le lancement du grand guichet unique au sein de la « *House of Entrepreneurship* » devraient avoir des impacts positifs à l'avenir.

Le pilier « **Environnement des affaires** » recule de la 4^e à la 9^e place (après son ascension remarquable de 10 places dans l'édition 2015) avec des pertes considérables notamment dans les sous-piliers relatifs au marché du travail (-9 places), aux pratiques de gestion d'entreprise (-8 places) et aux attitudes et valeurs (-9 places). A l'égard du marché du travail, une priorité est toujours d'attirer des travailleurs qualifiés, les chefs d'entreprise n'étant plus aussi satisfaits de leur disponibilité que l'année dernière encore. Les indicateurs dans le vert de ce sous-pilier sont la responsabilité sociale et la crédibilité des gestionnaires. En ce qui concerne les attitudes et valeurs, le Grand-Duché connaît également une dégradation dans le classement. Une bonne amélioration nous parvient du monde de la finance : de la 10^e à la 4^e place - une nette embellie, qui découle cependant d'un changement méthodologique et d'une série d'indicateurs statistiques plutôt bien orientés. Un deuxième avancement dans le classement est enregistré au niveau de la productivité et de l'efficacité, sous-pilier qui avance de 3 rangs pour se trouver à la 2^e place du classement. Cependant, il n'y a pas de raison de se reposer sur ses lauriers, la mise en œuvre de toute une série de réformes demeurant cruciale pour le développement de l'économie luxembourgeoise. Les derniers documents de la Commission européenne et du FMI peuvent à ce titre servir d'inspiration¹.

Finalement, le dernier pilier « **Infrastructures** » montre une évolution assez timide, on dirait que le Luxembourg reste indécis sur la question des infrastructures. Tandis que la qualité du transport aérien s'est nettement améliorée, les indicateurs relatifs à l'énergie poursuivent une tendance baissière, qui n'est pas en ligne avec son objectif 2020 de ramener à 11% la part des sources d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie. Plateforme multimodale, *Luxembourg Centre for Logistics*, des projets très prometteurs sont en cours de développement. Le Luxembourg saura sans doute améliorer sa 14^e position dans les années à venir. Pour ce qui est des infrastructures technologiques et scientifiques, il y a lieu de promouvoir davantage les partenariats privé-public, de rapprocher les jeunes davantage du monde des sciences et de l'ingénierie, et de défendre notre position privilégiée en matière de dépôts de brevets nationaux ainsi que le bon classement en matière de droits de propriété intellectuelle (gare à l'abolition du régime « patent boxes » sans solution de rechange...). Côté santé et environnement, le Luxembourg cède 14 places à ses concurrents. Des mesures concrètes dans le domaine de l'économie circulaire s'imposent dès lors plus que jamais et en ce qui concerne l'éducation, les scores atteints font preuve du besoin d'une réforme ambitieuse notamment de l'enseignement secondaire.

Tout compte fait et en comparaison avec les autres Etats membres de l'Union européenne, le Luxembourg maintient une position encore plus ou moins convenable. Il est néanmoins devancé par 5 pays de l'Union. Toutefois, « encore plus ou moins convenable » est loin de « remarquable ». Les ambitions étant au rendez-vous, servies par de multiples actions en cours de finalisation, le Luxembourg devrait être prêt pour passer à l'action...

¹ FMI (2016) : « Article IV Consultation Luxembourg », <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16118.pdf>;
Commission européenne (2016): « Country-specific recommendations », http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/csr2016_luxembourg_en.pdf.

Annexe

COUP DE PROJECTEUR SUR LA COMPETITIVITE DU LUXEMBOURG

Contexte international

Après trois années de leadership, les Etats-Unis se retrouvent désormais sur la troisième marche du podium dans le classement 2016 de l'IMD, devancés par la Suisse (qui a refait son entrée dans le top 3) et Hong Kong (Chine) (loué pour son environnement des affaires propice à la croissance et à l'innovation).



The IMD World Competitiveness Scoreboard 2016 Top 10

China Hong Kong	1	
Switzerland	2	
USA	3	
Singapore	4	
Sweden	5	
Denmark	6	
Ireland	7	
Netherlands	8	
Norway	9	
Canada	10	

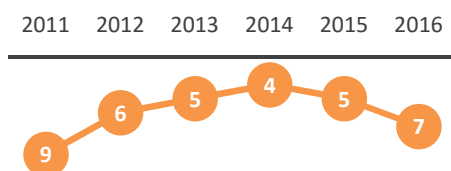
Contexte européen

Le top 10 de l'édition 2016 du WCY compte 6 pays européens, tout comme l'année dernière. Les deux nouveaux arrivants, l'Irlande et les Pays-Bas, qui se classaient 16^e et 15^e en 2015, contre une 7^e et une 8^e place en 2016, ont remplacé le Luxembourg et l'Allemagne dans le top 10 (qui sont respectivement passés du 6^e au 11^e rang et du 10^e au 12^e rang). Aucun des principaux partenaires commerciaux du Luxembourg, à l'exception de la Suisse, qui est le troisième importateur de services luxembourgeois, n'a su s'assurer une place parmi les 10 meilleurs élèves. Hormis l'Allemagne, la destination principale des exportations luxembourgeoises qui a subi un recul de deux places, et la France, qui figure également dans le top 3 pour l'échange de biens et de services et qui piétine au 32^e rang, les autres principaux partenaires économiques du Grand-Duché ont réussi à gagner une place : le Royaume-Uni, première source de services du Luxembourg se classe à la 18^e place et la Belgique, premier pays de provenance des biens importés par le Luxembourg, figure à la 23^e place.

Les résultats du Luxembourg en détail² :

PERFORMANCES ECONOMIQUES

Cache-cache revisité



Sous-piliers	2015	2016
Economie nationale	18	5
Commerce international	1	3
Investissements internationaux	3	7
Emploi	25	21
Prix	39	29

Après s'être distancé - bien que tout modestement - de son top score de 2014 l'année dernière, le Luxembourg recule encore de deux places. Toutefois, un regard de plus près révèle qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Ayant perdu 59 positions pour les indicateurs relatifs aux flux d'investissements directs étrangers (« IDE ») mesurés en pourcentage de PIB, 44 places pour les flux d'IDE à l'étranger exprimés en milliards de dollars et 35 places pour sa position nette dans les stocks d'IDE à l'étranger, mesurés en pourcentage de PIB, le déclasserement du Luxembourg s'explique largement par le sous-pilier « **Investissements internationaux** ». Sachant que les flux d'IDE sont particulièrement volatils, (et tenant compte de leur concentration dans les *special purpose vehicles*), il est peu étonnant que le Luxembourg ait connu un atterrissage difficile après son séjour dans les plus hautes sphères. Cependant, il convient de préciser que cet indicateur est très peu corrélé à l'économie réelle. Or, cela n'améliore en rien la situation du Luxembourg dans le classement, bien au contraire : des déviations aussi importantes pourraient avoir un impact négatif sur le classement final.

Deuxième nouvelle décevante (à première vue) : le Luxembourg recule de deux places dans le sous-pilier « **Commerce international** ». Le Grand-Duché reste tout de même parmi les trois grands champions de la catégorie : comme d'habitude, le Luxembourg excelle dans les services (médaillon d'or pour les exportations de services commerciaux ainsi que pour la balance de services commerciaux exprimés en pourcentage de PIB), en termes de ratio du commerce total par rapport au PIB (3^e place) et de recettes liées au tourisme (5^e place). La même stabilité (moins positive dans ce contexte) peut être observée au niveau des indicateurs pour lesquels le Luxembourg atteint traditionnellement des scores moins convaincants, à savoir la balance commerciale déficitaire (58^e place), les exportations de biens mesurés en milliards de dollars (55^e place), les importations et exportations de biens et de services commerciaux exprimées en pourcentage de PIB ou en changement de pourcentage (59^e et 60^e place) et la concentration des exportations par partenaire, c'est-à-dire l'importante concentration des exportations sur les 5 principaux partenaires commerciaux d'un pays (51^e place). Il s'agit ici d'un développement à surveiller. Sachant que 90% de la croissance économique est créée en dehors de l'Europe et que le marché européen absorbe 80% de toute la production luxembourgeoise, la stratégie de diversification tant prônée par le Luxembourg devrait également viser les destinations d'exportation.

Une analyse plus fouillée débouche donc sur le constat que la situation est moins grave que ne laissent penser les deux barres rouges. A ce bilan plutôt positif s'ajoute l'amélioration de la performance économique dans trois sous-piliers. Mais... si la réalité derrière les barres rouges n'est pas tout à fait à ce qu'elle semble, la situation derrière les lignes vertes n'en est pas moins ambiguë.

² Dans les tableaux reprenant l'évolution de la performance du Luxembourg dans les différents sous-piliers, les sous-piliers verts ont connu une amélioration tandis que les sous-piliers rouges ont fait l'objet d'une dégradation.

Le sous-pilier « **Economie nationale** » se porte plutôt bien. Le Luxembourg gagne 12 places dans l'édition 2016 pour se classer 6^e concernant la croissance économique. Une avancée plus timide peut être observée au niveau de l'indicateur relatif à la diversification de l'économie. Le Luxembourg avance, tout comme l'année dernière, de 4 rangs pour loger à la 38^e position. Les deux mesures phares à entamer pour améliorer encore la diversification seraient, selon les plus récentes recommandations par pays de la Commission européenne, d'aligner l'évolution des salaires sur la productivité du travail et de réduire les barrières à l'investissement et à l'innovation qui constituent un frein à la diversification économique. A cet égard, il convient de mentionner le développement exemplaire de la Cité des Sciences à Belval ainsi que deux projets avant-gardistes qui devraient permettre au Luxembourg de tirer son épingle du jeu : la Troisième Révolution Industrielle et la mise en place d'un cadre légal pour l'exploitation des ressources spatiales. Peu surprenant, la contribution de la consommation des ménages au PIB reste l'indicateur le plus faible (60^e place) du sous-pilier relatif à l'économie nationale.

Enfant terrible, paradoxe insoluble - il s'agit bien évidemment du sous-pilier « **Emploi** ». Or, cette année, le Luxembourg affiche une performance constante dans la plupart des indicateurs : comme l'année précédente, il signe une 2^e place pour l'indicateur relatif à l'emploi en pourcentage de la population, et il recule d'une place seulement en matière de chômage structurel. A l'encontre des espérances exprimées il y a un an, l'économie luxembourgeoise n'a pas su sortir de l'ornière en matière de chômage dans le classement du WCY (le taux de chômage ayant en réalité reculé au cours de l'année 2015). Après avoir subi un recul de 13 places en 2014 (le taux de chômage est passé de 2% en 2000 à 7% en 2014) pour tomber au 36^e rang, le Luxembourg s'y est enlisé à l'exception de l'indicateur relatif au chômage des jeunes dans lequel il enregistre un gain de 6 places par rapport à l'édition 2015 du classement. A croire l'édition 2016 de l'article IV du Fonds monétaire international³, le taux de chômage global devrait se stabiliser autour des 6% à moyen terme. Les raisons derrière cette évolution sous-optimale : les nombreux pièges à l'inactivité ainsi que l'inadéquation entre l'offre et la demande (sachant que 80% des personnes au chômage ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires alors que les profils recherchés pour développer les niches de compétences sont d'habitude qualifiés et de plus en plus hautement qualifiés).

Le déséquilibre entre l'offre et la demande n'est cependant pas uniquement caractéristique du marché de travail, il est tout aussi représentatif du marché du logement et du marché non-résidentiel qui figurent dans le sous-pilier « **Prix** » du pilier des performances économiques. Le CES compte à titre d'exemple sur un besoin annuel de 6.500 nouveaux logements sur la période 2010-2030⁴ tandis que l'exposé des motifs accompagnant le projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « logement » et portant modification du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune (qui a été retiré de la procédure réglementaire en novembre 2014) estime le nombre de nouveaux logements qui pourraient être construits par an jusqu'en 2030 à 4.000⁵, et sachant que la construction de nouveaux logements est en baisse depuis 2009 (de 3.740 unités en 2009 à 2.640 unités en 2013⁶). Il en résulte que le Luxembourg apparaît à la 50^e place pour le prix de location d'un appartement (-6 places par rapport à l'édition 2015) et au 48^e rang pour le coût d'occupation d'un bureau par mètre carré (-2 places par rapport à l'année dernière). Dans un souci de continuer à attirer des talents et investisseurs internationaux au Luxembourg et de construire davantage de logements sociaux, le Luxembourg devra se doter d'une stratégie ambitieuse et cohérente dans le cadre de la relance de la procédure de consultation des quatre plans directeurs sectoriels, qui est prévue pour la fin de cette année. Y devront impérativement figurer des mesures qui permettent d'assurer une meilleure utilisation des terrains ainsi qu'une densification de l'habitat. Par ailleurs, il faudra faciliter davantage l'obtention d'une autorisation de construire (la ville de Luxembourg ayant donné l'exemple l'année

³ FMI (2016) : « Article IV Consultation Luxembourg », <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16118.pdf>.

⁴ CES (2013) : « Avis - L'accès à un logement abordable », <http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2013/10/ass-pleniere-28-10/avis-logement-28-10-2013-.pdf>.

⁵ Ministère du Développement durable et des Infrastructures (2014) : http://www.dat.public.lu/plans_caractere_reglementaire/plans_sectoriels/logement/PSL_ExposeMotifs.pdf.

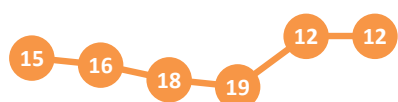
⁶ Ministère du Logement (2015) : « Rapport d'activités 2015 », http://www.ml.public.lu/pictures/fichiers/Rapport_activite_2015.pdf.

passée avec l'octroi record de 1.282 autorisations⁷). Il reste à voir si la réforme du Fonds du Logement tiendra ses promesses...

EFFICIENCE DES POUVOIRS PUBLICS

Trop timide et/ou trop strict ?

2011 2012 2013 2014 2015 2016



Sous-piliers	2015	2016
Finances publiques	10	7
Politique fiscale	39	38
Cadre institutionnel	13	7
Législation des affaires	15	16
Cadre sociétal	9	12

Les grands vainqueurs cette année au sein du pilier de l'efficacité des pouvoirs publics sont *a priori* les sous-piliers des finances publiques, du cadre institutionnel et de la politique fiscale.

Bonne nouvelle ? Tous les indicateurs du sous-pilier « **Finances publiques** » laissent croire à un assainissement réussi des finances publiques : le Luxembourg passe de la 45^e place en 2015 à la 15^e place en 2016 pour l'indicateur relatif à la plus faible progression de la dette publique, et se trouve désormais sur le podium (bien qu'en 3^e place) pour son excédent budgétaire public ; les entrepreneurs ayant participé au sondage estiment d'ailleurs que les finances publiques sont bien gérées (8^e place) et ils ne perçoivent pas l'évasion fiscale comme menace pour l'économie luxembourgeoise (10^e place). Ceux qui suivent la politique budgétaire luxembourgeoise auront deviné que cette nette embellie ne peut guère résulter du *Zukunftspak* dont l'ambition s'est peu à peu envolée. Se pose donc la question de comment cette évolution miraculeuse va de pair avec une réforme fiscale pro cyclique et d'un coût élevé, et la récente décision d'abaisser l'objectif budgétaire à moyen terme de +0,5% à -0,5% du PIB, ce qui ne permettra le cas échéant pas au Grand-Duché d'afficher des chiffres verts dans les classements à venir. L'ambition naît de l'incitation...

Le sous-pilier « **Politique fiscale** »⁸ s'affiche en vert.... aussi vert qu'il peut s'afficher au 38^e rang parmi 61 pays. Tandis que la plupart des indicateurs restent inchangés (ou connaissent une légère amélioration) par rapport à l'année dernière, le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés perd encore deux places pour terminer en 48^e position - une dégradation qui s'explique par le fait que deux autres pays, à savoir l'Espagne et le Pérou, ont abaissé leurs taux d'affichage. Les ajustements proposés dans le cadre de la réforme fiscale luxembourgeoise - le taux précité serait ramené à 27,08% en 2017 et à 26,01% en 2018 - devraient assurer une légère amélioration dans le classement dans les deux années à venir. En comparaison directe avec des économies comme le Royaume-Uni où le taux d'impôt sur le revenu des sociétés ne s'élèvera plus qu'à 19% en 2018 et à 17% en 2020, l'allègement luxembourgeois apparaît toutefois assez timide.

Un autre élément qui saute aux yeux est la position du Luxembourg au niveau de l'indicateur portant sur le cadre légal et réglementaire, dans le sous-pilier « **Cadre institutionnel** », qui se porte globalement mieux dans l'édition 2016 que dans celle de 2015. Or, la position en soi (11^e rang) dans le sous-pilier mentionné est moins inquiétante que le fait que le pays a cédé 6 places à la concurrence. Il y a lieu de noter qu'un document des services de la Commission européenne avait déjà indiqué fin février des faiblesses en la matière⁹. La Commission européenne y fait notamment référence à une analyse publiée en octobre 2015, qui dévoile le Luxembourg comme l'Etat membre

⁷ Paperjam (2016) : « Logements à Luxembourg-ville », <http://paperjam.lu/news/2015-annee-record-pour-les-autorisations-de-batir>.

⁹ Services de la Commission européenne (2016) : « Rapport 2016 pour le Luxembourg », http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/cr2016_luxembourg_fr.pdf.

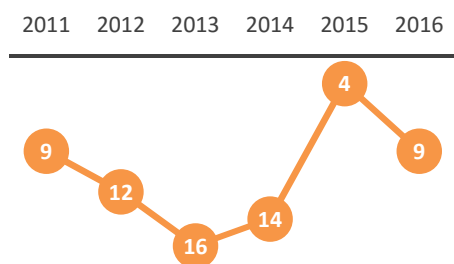
le plus strict en matière de réglementation des services aux entreprises (exigences concernant les assurances, limitations tarifaires, etc.), mais aussi pour ce qui est des restrictions à l'établissement de commerces de détail (octroi des licences, cadre réglementaire lourd et complexe, etc.).

Concernant le sous-pilier « **Législation des Affaires** » pour lequel le Luxembourg accuse un recul d'une place dans l'édition 2016, il reste une marge d'amélioration dans le domaine de la facilitation de la pratique des affaires où le Grand-Duché passe du 6^e rang au 10^e aussi bien qu'au niveau du degré de soutien de la législation à la création d'entreprise (recul de 12 places). En termes de nombre de jours nécessaires afin de lancer une entreprise, le Luxembourg subit également un recul (de 2 places) pour finir à un 49^e rang peu propice.

Un bon fonctionnement du cadre légal ne s'arrête cependant pas ici. Le sous-pilier « **Cadre sociétal** » dessine surtout les impressions personnelles des chefs d'entreprise luxembourgeois du développement de la société. Il s'avère que ces derniers sont moins convaincus que la législation luxembourgeoise stimule le développement économique (de la 2^e à la 14^e place). S'y ajoutent des perceptions moins optimistes quant à la sécurité personnelle et les droits de propriété privée (de la 10^e à la 19^e place) et la cohésion sociale (de la 4^e à la 7^e place).

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Des belles surprises. Et des réformes, s'il-vous-plaît !



Sous-piliers	2015	2016
Productivité et efficacité	5	2
Marché du travail	14	23
Finance	10	4
Pratiques de gestion d'entreprise	3	11
Attitudes et valeurs	13	22

Après une ascension spectaculaire de 10 places en 2015, le Luxembourg s'éloigne du top 3 tout en restant parmi les 10 meilleurs élèves du classement. L'année 2015, une année exceptionnelle somme toute ? Deux sous-piliers, à savoir, d'une part, la productivité et l'efficacité et, d'autre part, la finance, se portent mieux que l'année dernière, tandis que les trois autres (marché du travail, pratiques de gestion d'entreprise et attitudes et valeurs) subissent un revers.

L'avancement de 3 places dans le sous-pilier « **Productivité et Efficacité** » est dû à un gain remarquable au niveau de l'indicateur qui se réfère à la productivité globale. Souvent associée à la croissance économique, la productivité revêt donc un intérêt capital dans l'évaluation de la compétitivité d'une économie. De l'édition 2015 du WCY à l'édition 2016, le Luxembourg peut se vanter d'un gain de 21 places pour la progression de sa productivité globale¹⁰. S'agit-il d'un miracle conjoncturel ou s'agit-il d'un élan structurel qui saura perdurer ? La première option est sans doute (malheureusement) la bonne réponse, le Luxembourg n'ayant toujours pas mis en œuvre assez de réformes structurelles indispensables permettant de faire évoluer son modèle de croissance en faveur d'un plus grand accent sur la composante « intensive » de la croissance.

Directement lié à la pérennisation de la productivité, l'un des ingrédients immanquable pour faire progresser notre pays, est la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, d'experts compétents et de talents. C'est l'incontournable qui fait tourner notre économie et qui pourrait augmenter la performance luxembourgeoise dans le sous-pilier « **Marché du travail** », qui se rapproche à

¹⁰ Définie par l'IMD comme « *Percentage change of real GDP per person employed* ».

nouveau de son positionnement de 2014 (33^e rang). Le besoin d'attirer des personnes qualifiées est confirmé par les chefs d'entreprise ayant participé au sondage : ils estiment que cette disponibilité a diminué par rapport à l'année précédente (de la 26^e à la 40^e place en 2016), une réalité dont souffre notamment le secteur financier (de la 9^e à la 17^e place). Par ailleurs, le Luxembourg a subi un recul de 5 places en termes d'attractivité de l'environnement des affaires pour les experts étrangers. Cette perception n'est toutefois pas exclusivement « *Lëtzebuergesch* ». Dans le cadre d'un sondage de PWC, 93% des chefs d'entreprise interrogés (issus du monde entier) éprouvent la nécessité de réviser leur stratégie pour attirer des talents¹¹. La recette magique à appliquer dans l'immédiat : continuer à investir dans les 6.300 jeunes à l'Université du Luxembourg, inciter les étudiants internationaux provenant de 110 pays à rester au Luxembourg après la fin de leurs études, promouvoir la formation professionnelle continue, construire des logements à coût raisonnable et promouvoir le pays en tant qu'endroit où il fait bon vivre et travailler.

Le sous-pilier « **Finance** » avance de 6 places par rapport à l'année dernière pour manquer, d'un cheveu, une position sur le podium - une belle surprise qui provient du gain de 22 places au niveau de l'indicateur relatif aux activités M&A¹². A cet égard, il faut toutefois tenir compte du changement méthodologique dans l'édition 2016 : au lieu de quantifier la performance dans cet indicateur en termes de millions de dollars, l'IMD attribue des notes sur base du nombre d'opérations de fusions et d'acquisitions par entreprise cotée en bourse¹³. Si l'on ne peut que se féliciter de cette innovation au niveau méthodologique parce qu'elle donne un coup de pouce au positionnement du Luxembourg dans le classement, il convient néanmoins de mentionner les impressions moins positives des participants à l'enquête quant au support des services bancaires et financiers en faveur des affaires et par rapport à la réglementation des banques et de la place financière (suivant les résultats, la réglementation ne serait pas adressée suffisamment), où le Grand-Duché fait un rebond de 8 places. Concernant le premier point, le Luxembourg (et les autres Etats membres de l'Union européenne) trouveraient sans doute leur compte dans l'achèvement de l'Union des marchés des capitaux, qui permettrait de diversifier les sources de financements pour les entreprises (notamment les PME) et de baisser considérablement le coût afférent. Pour ce qui est de leur seconde impression, il convient néanmoins de mettre en exergue les efforts remarquables (et coûteux) qui ont été déployés par les établissements financiers depuis la crise financière. Les autres indicateurs du sous-pilier « Finance » préservent une certaine stabilité : le Luxembourg défend son trophée pour la part des actifs du secteur bancaire au PIB et le risque d'investissement est jugé aussi faible qu'en 2015 (5^e place).

Dans le 4^e sous-pilier « **Pratiques de gestion d'entreprise** », le Luxembourg a non seulement été évincé du podium, mais également du top 10, se retrouvant désormais à la 11^e place. Les chefs d'entreprise identifient des faiblesses en matière de qualité de l'audit financier et de la comptabilité (-14 places), en termes de capacités d'adaptation au changement (-9 places), de satisfaction des clients (-8 places) et au niveau de l'esprit d'entrepreneuriat des gestionnaires (-7 places). N'étant pas en mesure d'appréhender ou de commenter le bien-fondé de ces appréciations subjectives, la Chambre de Commerce se cantonne à relever ces évolutions afin d'expliquer la dégradation du classement au niveau de ce sous-pilier. Le Luxembourg fait toujours partie du top 10 au niveau de certains indicateurs avec une excellente position pour les indicateurs relatifs à la responsabilité sociale (5^e place) et à la crédibilité des gestionnaires (7^e rang). De plus, il convient d'accentuer le fait que le Luxembourg se trouve pour la totalité des indicateurs dans le top 20, ce qui est toujours convenable.

Des lacunes plus préoccupantes (mais peu surprenantes) ont été identifiées au niveau du dernier sous-pilier « **Attitudes et Valeurs** », l'indicateur le plus parlant étant sans doute celui relatif à la conscience de la nécessité de réformes économiques et sociales. Le Luxembourg y est passé de la 18^e à la 36^e place. Une litanie qui se poursuit... Dans son analyse de l'édition 2015 du WCY, la Chambre de Commerce s'était méfiée de l'avancement du pays de la 32^e à la 6^e place dans

¹¹ PwC (2013) : « 17th Annual Global CEO Survey: Transforming talent strategy ».

¹² Les opérations de fusions et d'acquisitions.

¹³ Il convient de noter à cet égard que la cotation d'actions reste très peu développée au « Luxembourg Stock Exchange », une seule fusion entraînant toute une série de fusions au sein de cette même société cotée.

l'indicateur qui reflète l'ouverture aux idées étrangères, estimant que cette ascension fulgurante était corrélée à l'annonce du référendum sur le vote des étrangers ou plutôt l'octroi potentiel du droit de vote aux étrangers. Cette supposition s'est confirmée dans l'édition de 2016, le Luxembourg étant retombé de 10 places.

INFRASTRUCTURES

Bloqué dans un bouchon !

2011 2012 2013 2014 2015 2016



Sous-piliers	2015	2016
Infrastructures de base	26	23
Infrastructures technologiques	20	24
Infrastructures scientifiques	23	24
Santé et environnement	6	20
Education	11	20

Tout comme les années précédentes, la performance du Luxembourg dans le pilier des infrastructures n'est guère reluisante, le seul sous-pilier vert étant celui des infrastructures de base.

Dans le sous-pilier « **Infrastructures de base** », le Luxembourg gagne 3 places. Ayant assuré une meilleure connectivité par le biais de la création de vols directs entre le Luxembourg et par exemple Varsovie, Lyon, Prague ou encore Athènes, le transport aérien a amélioré la connectivité et a baissé les prix pour les clients. Les efforts semblent porter leurs fruits : le Luxembourg avance de 7 places pour la qualité du transport aérien. Une nouvelle moins réjouissante : une dégradation de la performance luxembourgeoise dans les indicateurs de l'énergie (-10 places au niveau du futur approvisionnement énergétique et -5 places pour l'efficacité des infrastructures). En tant que large importateur net de produits énergétiques, le Luxembourg devrait s'assurer un meilleur approvisionnement en prévoyant des dispositions ambitieuses dans ses futurs accords de libre-échange. Au niveau de la logistique, il pourrait sans doute faire mieux (14^e place). Encore mieux ! Toutes les conditions sont réunies, songeons par exemple à sa position stratégique au cœur de l'Europe, à l'expertise disponible pour offrir des services d'une haute valeur ajoutée pour les produits entreposés à la plateforme multimodale à Bettembourg/Dudelange ou encore à la création future du « *Luxembourg Centre for Logistics* » que l'Université réalisera en collaboration avec le Massachusetts Institute of Technology.

La coopération faisant partie intégrante de son modèle économique, le Luxembourg est également bien connu pour le bon fonctionnement des collaborations entre les secteurs privé et public. Or, cette année, l'indicateur des partenariats privé-public (PPP), repris dans le sous-pilier « **Infrastructures technologiques** », passe de la 3^e à la 12^e place - une évolution qui reflète la nécessité de développer encore davantage les PPP qui sont reconnus comme source d'innovation et de diversification économique. Néanmoins, ce renforcement devrait également s'accompagner d'un cadre légal (-11 places) et d'un accès au financement (-8 places) qui favorisent le développement technologique. A cet égard, il est regrettable de voir reculer la part des exportations des produits « *high tech* » dans les exportations totales de biens (de 8,1% dans l'édition 2015 à 5,6% dans l'édition 2016), ce qui fait que le Luxembourg régresse de la 40^e à la 54^e place.

S'y ajoute le mécontentement ressenti par rapport à la disponibilité d'ingénieurs qualifiés (le Luxembourg y recule de la 35^e à la 44^e place) - une insatisfaction qui pourrait refléter les impressions dans certains secteurs en particulier, la part des ingénieurs et de scientifiques dans la population étant en réalité très élevée au Luxembourg : chiffrée à 9,6% par Eurostat, le Grand-Duché n'est devancé que par la Norvège (10,5%), la Suède et le Royaume-Uni (9,7%), sachant d'ailleurs que la moyenne dans l'Union européenne s'élève à 6,7%¹⁴. Une autre source possible serait non pas le

¹⁴ Eurostat : Statistiques pour l'année 2014.

nombre d'experts en ingénierie et en sciences, mais la difficulté d'attirer des nouveaux talents au vu de la forte spécialisation des tâches.

En ce qui concerne les diplômés en sciences et ingénierie, indicateur du sous-pilier « **Infrastructures scientifiques** », le Luxembourg enregistre une perte de 25 places pour atteindre le 36^e rang. Cette dégradation se confirme également dans le plus récent tableau de bord de l'OCDE : tandis que les diplômés en sciences naturelles et en ingénierie représentaient encore 33% des diplômés de l'enseignement supérieur en 2008, ce taux ne s'élève plus qu'à 18% en 2012¹⁵. Malgré une baisse de la part des diplômes en sciences et en ingénierie dans le nombre total de diplômes de l'enseignement supérieur, il convient de garder à l'esprit que le nombre absolu d'étudiants en sciences et en ingénierie a plus ou moins doublé depuis l'année scolaire 2007/2008¹⁶ : le nombre des jeunes poursuivant des études supérieures en ingénierie s'est élevé à 457 en 2007/2008, mais à 900 pour l'année scolaire 2014/2015 et le nombre d'étudiants en sciences est passé de 682 à 1.298. Finalement, le Luxembourg remporte la médaille d'or dans l'indicateur relatif au nombre de dépôts de brevets nationaux par habitant. Par ailleurs, il se classe très bien au niveau de l'indicateur relatif aux droits de propriété intellectuelle (10^e place). Afin d'être en mesure de défendre son positionnement d'excellence, il lui faut toutefois une stratégie très ambitieuse, faut-il rappeler l'abolition du régime des « *patent boxes* » sans solution de rechange encore convenu à ce jour...

Si le sous-pilier des infrastructures scientifiques ne recule que d'une place, une sérieuse détérioration peut être observée au niveau du sous-pilier « **Santé et Environnement** » où le Luxembourg cède 14 places à la concurrence. Parmi les indicateurs les plus affectés figurent : les lois environnementales qui devraient être plus favorables à la compétitivité des entreprises (-9 places), la compétitivité des solutions en matière de technologies vertes (-7 places) ainsi que le problème de la pollution (-6 places). Entrée dans sa phase de finalisation, l'étude stratégique de la Troisième Révolution Industrielle et l'ambitieuse stratégie en matière d'économie circulaire devraient permettre au Luxembourg de mieux coordonner ses efforts en matière énergétique et environnementale et lui assurer un meilleur classement dans les futures éditions du WCY (à condition que les stratégies aboutissent à des actions concrètes).

En parlant d'efforts - il en reste à faire dans le sous-pilier « **Education** » : cette année, le Luxembourg se retrouve au 20^e rang alors que l'année dernière, il était passé à un cheveu (1 place) de son entrée dans le top 10 et le pourcentage des diplômées dans l'éducation tertiaire étant passé de 61,4% à 53,6% (-26 places). En ce qui concerne l'appréciation des participants quant au système scolaire (indicateur qui sert à évaluer dans quelle mesure le système scolaire répond aux besoins de l'économie), le Luxembourg améliore sa performance de deux places pour figurer au 19^e rang. A voir si la fameuse réforme du lycée boostera la performance luxembourgeoise dans les prochaines éditions de l'étude comparative de l'IMD.

¹⁵ OCDE (2016) : « Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015 », http://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/science-technologie-et-industrie-tableau-de-bord-de-l-ocde_20747217.

¹⁶ Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2008) : « Rentrée académique 2008/2009 », <https://www.gouvernement.lu/757980/CP.pdf>; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « Rapport d'activités 2015 », http://www.mesr.public.lu/ministere/rapports/min_recher/rapport-annuel-2015.pdf.

CONCLUSION

Après une performance meilleure qu'attendue l'année dernière, le Luxembourg retrouve finalement son classement de 2014, perdant ainsi 5 places. Bien que le recul du 6^e au 11^e rang entre 2015 et 2016 paraisse quelque peu alarmant, il y a lieu de tenir compte du fait que le Luxembourg avait profité l'an dernier d'une série d'annonces politiques. Songeons au référendum sur le vote des étrangers, au projet de loi « omnibus » et aux annonces dans les domaines du logement, des transports publics ou encore de l'aménagement du territoire. Et au vu du nombre de pays qui participent à l'étude de l'IMD, il y a lieu d'admettre qu'une 11^e place ne paraît guère désastreuse. Si toutefois, le Luxembourg souhaite siéger au premier rang, il devra consentir encore plus d'efforts, identifier de nouveaux projets porteurs qui aboutissent à la création d'avantages concurrentiels pour l'entreprise et il ne devra surtout épargner aucun effort dans l'encouragement de l'innovation.

Aperçu méthodologique

Avec plus de 300 indicateurs différents recueillis pour chacun des 61 pays analysés, une certaine prudence prévaut dans l'interprétation des classements annuels de l'IMD. En effet, la pertinence de certains indicateurs peut dépendre de spécificités nationales qui se prêtent parfois difficilement à un exercice de comparaison.

Au niveau de certains résultats de classement, il convient de préciser qu'en l'absence de chiffres officiels du STATEC, l'IMD a eu recours aux chiffres de 2014 (ou 2011/2012/2013) pour certains indicateurs, ce qui ne reflète donc pas l'état des circonstances les plus récentes. En ce qui concerne le pilier relatif aux performances économiques, il s'agit de 20 indicateurs sur 26 du sous-pilier « Commerce international », de 12 indicateurs sur 17 du sous-pilier « Investissements internationaux » et d'un indicateur sur 8 du sous-pilier « Emploi ». Pour ce qui est du pilier qui mesure l'efficacité publique, sont concernés 6 des 13 indicateurs du sous-pilier relatif à la politique fiscale, 2 des 20 indicateurs du sous-pilier « Législation des Affaires » et 5 des 13 indicateurs du sous-pilier « Cadre sociétal » (dont 1 de 2012, 2 de 2013 et 2 de 2014). Concernant le pilier des infrastructures, 4 sur 25 indicateurs du sous-pilier « Infrastructures de base » sont de 2014 et 5 de 2013. Sont également concernés 5 indicateurs sur 20 du sous-pilier « Infrastructures technologiques », 16 de 25 indicateurs du sous-pilier « Infrastructures scientifiques » (dont 14 de 2014, 1 de 2012 et 1 de 2013), 14 de 26 indicateurs du sous-pilier « Santé et Environnement » (dont 3 de 2014, 7 de 2013, 1 de 2012 et 3 de 2011). Au niveau du sous-pilier de l'éducation sont concernés 14 indicateurs sur 18 (dont 1 de 2014, 9 de 2013, 3 de 2012 et 1 de 2011). Cependant, ce sont tous des indicateurs à caractère relativement stable et le Luxembourg ne connaît ni dégradation, ni amélioration substantielle liée à l'utilisation de ces statistiques.

Néanmoins, le classement IMD demeure un outil utile à la prise de décision pour les autorités politiques des pays concernés puisqu'il permet de visualiser rapidement les forces et faiblesses de chacune des dimensions-clés de leur compétitivité. La comparaison peut se faire à la fois dans l'espace (entre le Luxembourg et d'autres zones géographiques) et dans le temps (performances du Luxembourg au fil des années). De manière générale, deux sortes d'indicateurs peuvent être identifiés : les indicateurs d'input (par exemple, investissements en infrastructures en pourcentage du PIB) d'une part, et les indicateurs d'output (par exemple, croissance du PIB) d'autre part. Les indicateurs d'input sont les indicateurs les plus à même d'être influencés par les décideurs politiques tandis que les indicateurs d'output reflètent, dans une certaine mesure, les résultats de ces décisions.